

# UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

## Division des Affaires Générales

### Compte-rendu du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire du 22 septembre 2001

\*\*\*\*\*

Étaient présents :

|                          |                            |                        |
|--------------------------|----------------------------|------------------------|
| Mme ASSOR Josèphe        | Mlle BARDU Sylvie          | M. BLONC Stephen       |
| M. CHARLES-NICOLAS Aimé  | M. CLERGEOT Henri          | Mme FELIMARD Colette   |
| Mme GROUVEL Marie-France | M. HUISMAN Olivier         | M. JEAN-PIERRE Manuel  |
| Mme JEANNE-ROSE Michele  | Mlle JUNIEL Aude           | M. LUDOP Junior        |
| M. MAILLE Claude         | M. MEGY Alain              | Mme MORAVIE Rose-Marie |
| Mme NABAJOH Andrée       | M. NARAYANINSAMY Jacky     | M. NORE Claude         |
| M. OLLIVIER Bruno        | M. PALKA Fabrice           | M. PANOU Jean-Marc     |
| M. PEMBELE Ralph         | M. RALECHE Roddy           | Mme SAUNIER Annie      |
| M. TUTIN Christian       | Mme VITALIEN PERIA Josette | M. ARCONTE Alain       |

Avaient donné une procuration :

|  |  |  |
|--|--|--|
| Madame BRAVO Sandra à<br>M. PANOU Jean-Marc  | M. MARTYR Stéphane à<br>Mme JUNIEL Aude              | M. LOUISANNEAU Cédric à<br>M. LUDOP Junior |
| M. MERIL Sylvère à<br>Mme MORAVIE Rose-Marie | Mme SMITH-RAVIN Juliette à M.<br>NARAYANINSAMY Jacky |  |

Étaient absents :

|                       |                      |                     |
|-----------------------|----------------------|---------------------|
| Mme ARSENE Marie-Ange | M. DIRIS Benoît      | Mme FATNA Soleman   |
| M. LOUIS Patrice      | M. LOUIS Michel      | M. MARBOT Alain     |
| Mme RICHER Pascale    | Mlle ROUSSEAU Joëlle | Mme VIVIES Béatrice |

Étaient présents à titre consultatif :

|  |   |  |
|--|---|--|
| M. BURAC Maurice<br>Professeur, VP du CA   | M. LINGUET Laurent<br>(Directeur de l'IES de Cayenne)                   | Mme DORVILLE Chantal<br>(Division de la Scolarité) |
| M. MORVAN Jacques-Guillaume<br>(Division des Affaires Générales)                   | Mme KEITA Gyna (Directrice du<br>SEPC)                                  | Mme PARIS Françoise<br>(Responsable du SCUIO)      |
| Mme PERSAIN Marie-Line<br>(Infirmière, représentant le<br>Docteur SALOMON, SUMPPS) | M. VIRASSAMY Georges (Doyen<br>de la Faculté de Droit et<br>d'Economie) | M. MONTLOUIS Michel (Maître<br>de conférences)     |
| M. CARPIN Eric (Maître de<br>conférences)  | Madame FEBRER Francine<br>(Secrétaire Générale)                         |  |

Le quorum étant atteint, Monsieur Alain ARCONTE, administrateur, ouvre la séance à 9 h 15, il donne lecture de l'ordre du jour.

L'examen des demandes d'habilitations étant le seul point de l'ordre du jour, hormis l'examen du PV de la dernière séance, l'ordre de passage des dossiers est arrêté comme suit :

- I- Approbation du compte-rendu de la séance du 14 juin 2001
- II - Examen des demandes d'habilitations dans le cadre du contrat quadriennal
  - a) Service d'Éducation Permanente et de Formation Continue
  - b) Faculté des Lettres et Sciences Humaines
  - c) Faculté de Droit et d'Économie
  - d) UFR des Sciences Juridiques
  - e) UFR STAPS
  - f) IES de Cayenne
  - g) Faculté des Sciences Exactes et Naturelles

### **I- Approbation du compte-rendu de la séance du 14 juin 2001**

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité

### **II - Examen des demandes d'habilitations dans le cadre du contrat quadriennal**

Avant de passer à l'examen des dossiers d'habilitations, il a été rappelé les conditions difficiles de préparation et de travail du Conseil, compte tenu du calendrier qui nous avait été initialement imposé par le ministère et qui prévoyait une fermeture du serveur pour la remontée des dossiers le 30 septembre 2001.

Depuis, une note de la DES en date du 3 septembre 2001, apporte des précisions importantes sur la campagne d'habilitation et modifie le calendrier en repoussant la date limite au 15 novembre 2001.

Il est convenu que ce temps supplémentaire, en gros le mois d'octobre, sera utilisé pour un échange avec les composantes sur les habilitations. C'est dans cet esprit que les avis du CEVU sont émis.

L'attention des membres du conseil est attirée sur le paragraphe I.4 ( ci dessous) de cette note :

« 4 – Il convient enfin de rappeler ici que l'habilitation à délivrer un diplôme, qu'il s'agisse d'une création ou d'un renouvellement, constitue pour l'établissement habilité une autorisation à ouvrir la formation correspondante qui s'inscrit dans le budget global de l'établissement déterminé par la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). C'est à l'établissement et à lui seul qu'il convient de décider de cette ouverture.

Les membres du CEVU se sont basés sur les critères suivants afin de formuler un avis pour les renouvellements : le nombre d'inscrits des deux premières années, le taux de réussites.

Pour les créations : la place de ce nouveau diplôme dans l'offre de formation de la composante et de l'UAG, son vivier de recrutements et ses débouchés. La capacité des composantes à mettre en œuvre la totalité des formations sollicitées en renouvellement et en création.

Pour les DESS, le conseil s'inquiète de la multiplication de ces Diplômes alors que le bassin de recrutements diminue constamment, en particulier dans le secteur droit et sciences économiques.

Ci-dessous le paragraphe de la note DES du 3/09 consacrée aux DESS.

« Pour les DESS, le dispositif doit tendre à une véritable restructuration de l'offre de formation, qui met véritablement en lumière des pôles forts, sur lesquels s'articulent ensuite des options plus spécifiques.

Ceci doit conduire, tant en ce qui concerne les créations que les renouvellements, à rechercher tous les regroupements possibles autour de troncs communs solides et porteurs tant pour les équipes enseignantes que pour les étudiants et les futurs employeurs. La tendance à l'émiettement et à l'éclatement de ces formations autour d'équipes restreintes, coûteuses en terme de moyens, et peu lisibles en terme d'objectifs, doit être impérativement combattue. »

Le tableau récapitulatif ci-dessous indique le nombre d'habilitations demandées par chaque composante

| COMPOSANTE     | SEPFC | LSH | SJE 97-2 | SJE 97-1 | IESG | STAPS | SEN |
|----------------|-------|-----|----------|----------|------|-------|-----|
| Renouvellement | 03    | 32  | 12       | 15       | 06   | 03    | 21  |
| Création       | 00    | 19  | 04       | 02       | 08   | 00    | 05  |

**Pour chaque composante, les observations du CEVU pour chaque diplôme figurent dans un tableau en annexe.**

**a) - Service d'Education Permanente et de Formation Continue (Tableau T1)**

Le CEVU a émis un avis favorable à la demande de renouvellement d'habilitation du DAEU(a) et du DAEU(b).

**Remarque** : compléter Fiche DAEU(b : nom du responsable et responsabilité pédagogique de la faculté SEN)

La demande de renouvellement du D.U. Entrée en Licence d'Administration Public sera examinée lors de la séance du 11 octobre 2001.

**b) Faculté des Lettres et Sciences Humaines (Tableau T2)**

Face aux 19 demandes de créations de diplômes soumises par la Faculté des Lettres, Monsieur VIRASSAMY souligne l'insuffisance des locaux sur le campus de Schoelcher et trouve irréaliste l'ouverture d'autant de formations.

Monsieur ARCONTE précise qu'il appartient au Conseil d'Administration de demander la création de diplômes.

Monsieur OLLIVIER souligne que les propositions sont assorties d'un classement de la composante, bien qu'il s'agisse ici d'examiner tous les dossiers.

D'une manière générale, le conseil souhaite une restructuration complète de l'offre de formations de la composante dans un cadre plus normatif, dans un souci de clarification des cursus, avec des choix clairs de formations qui tiennent compte des **flux d'étudiants observés**.

Il convient de mettre en application l'arrêté du 22 mai 2000, dont la mise en œuvre pratique est précisée dans la note DES du 3/09, en particulier pour les mentions FLE, documentation, Littérature Générale et Comparée, proposées dans plusieurs licences. Le problème est identique pour le 2<sup>o</sup> cycle d'histoire ou (et) de géographie.

En premier cycle, une demande de création de DEUG de Géographie est formulée pour la Guadeloupe alors que la demande de renouvellement du DEUG existant n'est pas présentée. Est-ce à dire que ce DEUG ne sera plus localisé en Martinique ? Le conseil s'étonne.

Le Coursus complet demandé en arts plastiques est en collaboration avec l'IUFM. Les séries de bacs requis existent actuellement et les débouchés sont identifiables, en particulier le CAPES.

Le conseil reconnaît l'intérêt d'une demande de cursus de 2<sup>o</sup> cycle en Ethnologie, mais considère que le vivier pour alimenter ce cursus n'existe pas. Pourquoi ne pas commencer par un DEUG sociologie ? Le conseil demande la réalisation préalable d'une étude pour déterminer le meilleur dispositif à mettre en place dans ce secteur. Le conseil attire l'attention sur le risque de trop restreindre la formation à la société créole.

S'agissant des dossiers incomplets, il convient de porter les informations manquantes telles que le nombre d'inscrits et de diplômés.

Concernant la duplication de diplôme, il convient de préciser sur l'unique demande d'habilitation, les implantations du diplôme, les composantes partenaires, les responsables sur chaque site.

La demande du DESS Mastaire « consultant en formation multimédia » ( En partenariat avec Aix Marseille 1) est argumentée sur la base d'un comparatif avec le DESS existant en formation continue « Ingénierie de la formation – Chef de projet multimédia » (En partenariat avec Paris 6). Le SEPFC dans un communiqué distribué aux membres du conseil, réfute cette argumentation. Le conseil demande une concertation entre la composante et le SEPFC sur ce DESS.

Le DESS CREPIJ, fait référence pour son recrutement à un diplôme d'université sur lequel, le CEVU dans sa séance du 14 juin, avait demandé des précisions qui conditionnaient un avis favorable. Ces précisions qui sont en grande partie relatives à une clarification de la relation UAG ( SEPFC) et CNAM en Martinique sont attendues. Cette demande fait également référence à une convention UAG et Paris 13, qui permet le fonctionnement en Martinique de ce diplôme depuis la rentrée 2000.

Le DESS « FLE », qui s'adresserait essentiellement à des étudiants en formation continue n'est pas proposé en liaison avec le SEPFC, et ressemble davantage à un avant projet.

### **c) Faculté de Droit et d'Economie de la Martinique (Tableau T3)**

Sur les 4 créations demandées par la composante :

- Deux viennent en remplacement de diplômes existants : La mention monnaie, banque, finance remplace la mention Analyse et politique économique dans le second cycle d'économie. Cette politique permet d'offrir une complémentarité par rapport à l'UFR des Sciences Juridiques et Economiques 97-1.
- Deux licences professionnelles sont demandées. La licence professionnelle en droit des technologies, de l'information, de la communication, a intégré les remarques effectuées sur ce dossier au CEVU du 14 juin.

Le doyen de la faculté attire fortement l'attention des membres du CEVU sur la demande de création en Guadeloupe (SJE) d'un DESS quasi identique à celui existant en Martinique.

#### **d) UFR des Sciences Juridiques et économiques de Guadeloupe (Tableau T4)**

Le CEVU attire l'attention de la composante sur la baisse constante des effectifs, en particulier en sciences économiques.

Le CEVU invite à une réflexion sur l'offre de formation en 2° cycle de sciences économiques et gestion, dans le cadre d'une diversification avec fermeture éventuelle de certaines mentions. Faute d'une adaptation des cursus, on risque d'aboutir à des fermetures de filières par manque d'étudiants.

La proposition d'une maîtrise en sciences de gestion pouvait être un début de réponse, mais pour avoir des étudiants en maîtrise, il faut d'abord les amener au niveau licence. Par ailleurs ce dossier est très incomplet.

Les effectifs en maîtrise, ne justifient pas le nombre de DESS proposé avec une création nouvelle.

La demande de création du DESS « Droit et gestion des collectivités locales » n'est pas retenue. Ce diplôme existant en Martinique, le conseil demande une concertation des composantes afin d'envisager la mise en œuvre en Guadeloupe du DESS existant.

Il faut ici rappeler le contenu du paragraphe de la note DES du 3/09 consacrée aux DESS.

#### **e) UFR STAPS (Tableau T6)**

L'offre de formation de l'UFR STAPS est renouvelée à l'identique, avec ouverture de deux options de plus en licence ( Education et motricité, Management). Ces ouvertures sont programmées dans le temps en fonction de la demande.

#### **f) IES de Cayenne (Tableau T5)**

Sur les 8 créations demandées à l'IESG, deux sont des remplacements de diplômes existants, et un résulte d'une modification très importante de la maquette initiale.

La filière génie mécanique est supprimée au profit d'une filière sciences de la production industrielle.

Deux de ces créations sont des licences professionnelles bien ciblées. L'une offre une possibilité de poursuite d'études à des titulaires du DEUG AES.

Le CEVU demande que l'ouverture d'une option dans ces licences professionnelles soit conditionnée par un effectif minimum.

Les deux licences EEA et Sciences de la production industrielle ont un tronc commun, qu'il convient de préciser dans le dossier d'habilitations.

A propos de la licence professionnelle Administrateur de réseaux et de Bases de Données, il convient de préciser la part de l'intervention des professionnels.

A noter une demande de création de DEUST que le CEVU a trouvé pertinente, mais qu'il faut placer dans le contexte défini par la note DES du 3/09.

A savoir

« Par ailleurs les cursus pré-licence doivent résolument se situer dans l'objectif du bac + 3, niveau de formation reconnu en Europe. C'est pourquoi il est important de prévoir pour les étudiants de DEUG qui le souhaitent une possibilité d'orientation en licence professionnelle.

A cet effet, il convient de prévoir les ajustements nécessaires permettant à ces étudiants d'accéder avec profit à cette formation.

Dans ce cadre, il n'est pas opportun de présenter de nouvelles demandes de création de DEUST, sauf cas particulier argumenté, notamment pour la formation diplômante de certains emplois-jeunes. »

### **g) Faculté des Sciences Exactes et Naturelles (Tableau T7)**

Les 5 créations demandées, par la composante, concernent un 2° cycle en Biochimie, une nouvelle maîtrise en Biologie, une licence pluridisciplinaire et un IUP en Génie informatique et mathématique.

La licence pluridisciplinaire de sciences et technologies, vise pour l'essentiel, d'une part à faciliter l'accès au concours du professorat des écoles, d'autre part à faciliter l'accès à des concours administratifs.

Le CEVU demande à la faculté SEN de mettre en œuvre une réflexion en profondeur pour restructurer la filière MASS en liaison avec la filière sciences économiques confrontée aux mêmes difficultés. Dans le cas où le flux d'étudiants n'augmenterait pas sensiblement dans les deux premières années du contrat, cette filière devra être fermée.

Cette remarque s'applique également au DEUG Sciences de la Terre qui dispose de deux années pour se faire une place convenable en terme de nombre d'étudiants, compte tenu de son ouverture récente. Il convient de noter que le poids financier de telles filières peut handicaper le développement des créations sollicitées.

La filière de 2° cycle de biologie telle qu'elle est proposée actuellement, semble trop dispersée. 160 étudiants en 2e année de DEUG SV, est-ce suffisant pour alimenter les 4 maîtrises proposées ? L'offre de formation répond-elle aux besoins d'une bonne préparation pour les concours du CAPES dans une perspective de niche d'emplois ? Le CEVU demande la formulation d'une nouvelle proposition.

- Le CEVU est favorable à la création d'une filière IUP en informatique, mais s'interroge sur deux points en particulier :

\* Un second cycle complet en Informatique, une licence professionnelle en informatique, un IUP en informatique, est-ce raisonnable en terme d'offre par rapport au potentiel d'étudiants ?

\* Dans la mesure où on ne peut créer qu'un IUP pour l'université, une collaboration s'avère nécessaire avec la demande d'IUP formulée par la composante LSH dans le domaine de l'information et communication.

- Dans les habilitations renouvelées, deux modifications importantes sont à signaler.

\* En DEUG MIAS, une restructuration complète de la maquette avec en première année un tronc commun Guadeloupe et Martinique, en deuxième année l'étudiant a le choix entre deux filières, Maths- Info ou Maths- Physique. Les deux filières sont ouvertes en Guadeloupe et seule la filière Maths-Info est ouverte en Martinique.

\* la licence de Mathématiques est structurée en trois filières qui correspondent en gros à trois orientations différentes, Enseignement, Recherche et Agrégation, Ingénierie Mathématique. La troisième filière étant ouverte en Martinique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

M.L REMUS

J.NARAYANINSAMY